

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE (plénière)

Réunion du mardi 16 avril 2019 de 9h30 à 12h30

(Établi par R. Datchi)

Présents :

Direction : Caroline Lecourtois

Bureau de la Recherche : Rosaly Datchi

Collège des Professeurs ainsi que des autres enseignants et chercheurs rattachés à une équipe de recherche:

M. Xavier BONNAUD (GERPHAU)

Mme Karen BOWIE (AHTTEP)

Mme Alessia DE BIASE (LAA)

Mme Ornella ZAZA (LAA)

M. Yann NUSSAUME (AMP)

Mme Isabelle GRUDET (LET)

M. Bendicht WEBER (LET)

Mme Nazila HANNACHI (MAP-MAACC)

M. Joaquim SILVESTRE (MAP-MAACC)

Représentants du Collège des doctorants inscrits en formation initiale ou continue:

M. Pierre BOUILHOL (GERPHAU)

Mme Juliette CHARRON (LAA)

Personnalités extérieures :

Mme Clotilde FERROUD (Vice-présidente COMUE HESAM)

M. Jérôme BOISSONADE (Maître de conférences et chercheur AUS Paris 8)

Excusé(e)s:

Mme Nathalie LANCRET (CNRS/UMR LAVUE), Mme Judith LE MAIRE DE ROMSEE (ULB), M. Laurent DEVISME (Paris 8), M. Livio DE LUCA (UMR MAP), M. Christian PÉDELAHORE (AHTTEP), Mme Rosa DE MARCO (AMP), M. James N'JOO (GERPHAU).

Ordre du jour :

1) Approbation du CR de la séance précédente

2) Présentation des projets EUR déposés par HESAM

3) Le collège Doctoral Hesam (présenté par Clotilde Ferroud)

4) La VAE. Positionnements et idées

5) Modalités d'intégration des enseignants-praticiens dans les équipes de recherche. Positionnement de chaque laboratoire concernant une stratégie/poétique d'inclusion. Quelles modalités, dispositifs ? Quel rôle peuvent jouer des domaines d'études ?

Questions diverses:

-Point sur la présentation des travaux de recherche des laboratoires au sein de l'ENSAPLV

-Point sur les demandes de contrats doctoraux du MC - nouvelles règles, calendrier, modalités d'organisation internes à l'ENSAPLV.

* * *

Point 1) Approbation du CR

Le CR est approuvé. Clotilde Ferroud remarque que les membres externes ne sont pas forcément concernés par ce document; il s'agit d'un compte-rendu de réunion concernant une séance restreinte de la CR. Alessia de Biase est d'accord. Elle indique que le CR a été envoyé par erreur à tous les membres de la CR plénière.

Point 2) Présentation des projets EUR déposés par HESAM (Clotilde Ferroud)

Les trois projets EUR déposés par l'HESAM impliquent des équipes de La Villette. Benditch Weber souligne que ce point est très important: c'est la démonstration que les activités de recherche de l'HESAM sont en complète résonance avec les activités de l'ENSAPLV. La réponse à cet appel à projet de l'ANR est attendue pour le mois de juillet (2019). 1 ou 2 projets max. seront sélectionnés. Pour ceux qui ne seront pas sélectionnés, il faudrait voir comment exploiter les synergies créées à partir des 18 propositions initialement présentées en novembre 2018 par les différentes équipes des établissements HESAM Université.

Clotilde Ferroud pense que, en effet, la dynamique interdisciplinaire est très présente dans les projets EUR déposés. Les différents acteurs ont fait preuve d'une énergie débordante. Les trois projets déposés ont brassé très large. À partir de ces initiatives, HESAM espère irriguer certains champs disciplinaires qui ont du mal à démarrer au sein de la CoMUE tel que par ex. le rapport travail/société/emploi, industrie/entreprise et territoires, qualité/régulations/sécurité/risques, art/création/patrimoine, numérique et santé... (nouveau champ identifié suite aux travaux de l'observatoire des publications). HESAM prépare un travail de veille avec les cellules de valorisation des différents partenaires afin de voir la possibilité de répondre à des ANR blanches. Ce travail d'identification des appels à projets correspondant aux thématiques mentionnées se fera entre juin et juillet. Le retour des travaux est attendu pour le mois de septembre. Par ailleurs, les réunions « champs » vont être réorientées afin de renforcer le travail réalisé au sein des EUR.

Concernant les EUR, il est attendu que les projets sélectionnés soient financés à environ 5Mi€. Même si HESAM n'obtient qu'un seul financement, la CoMUE a prévu de faire tout le nécessaire pour valoriser les projets non retenus par l'ANR et continuer ainsi à renforcer les liens entre recherche et formation. L'idée est de travailler à la recherche de financements alternatifs avec le support des cellules de valorisation de l'ENSAM et du CNAM.

Alessia de Biase informe que tous les laboratoires de l'ENSAPLV sont impliqués dans le projet EUR Cycles. Le partenaire international UCL (Collège interdisciplinaire) a proposé de lancer un appel à projets pour un montant de 5 000€; ceci est une belle opportunité pour travailler avec le laboratoire « *Urban Lab* » dans l'organisation de colloques, de journées d'étude, etc. La date limite pour le dépôt des dossiers est le 17 mai 2019. Alessia de Biase va envoyer un mail avec tous les détails. Enfin, pour information, HESAM et l'UCL vont signer une convention cadre le 13 juin à 16h30.

Caroline Lecourtois rappelle, en outre, qu'il existe aussi d'autres projets HESAM intéressants, par ex. la création d'un semestre complémentaire en management/ingénierie. Les propositions EUR vont faciliter la création de nouveaux parcours universitaires. Caroline Lecourtois profite également pour informer de l'arrivée d'une nouvelle Directrice adjointe à l'ENSAPLV. Sa mission principale sera le développement de la valorisation et des partenariats institutionnels. Elle pourra être impliquée dans toutes les initiatives mentionnées.

3) Le collège Doctoral Hesam (présenté par Clotilde Ferroud)

Le Collège doctoral existe depuis longtemps à HESAM. Les statuts ont été rédigés tout au début du PRES HESAM (2013), à l'époque de l'Idex Paris Nouveaux Mondes. Diverses actions ont été soutenues pendant trois ans: 61 contrats doctoraux, 29 bourses de mobilité internationale et 15 contrats post-doctoraux. Dans ce contexte, l'Université Paris I - Panthéon Sorbonne a été pas mal abondée. Le Collège doctoral s'est développé sous la tutelle de plusieurs tutelles ministérielles: le MESRI, le MC et le Ministère de l'industrie et du commerce.

Suite au départ de l'Université Paris I, les statuts ont évolué; reconnu par l'HCERES, le Collège fédère actuellement deux Écoles doctorales: les ED écoles doctorales « Sciences des Métiers de l'Ingénieur ED 432 » et « Abbé Grégoire ED 546. Les nouveaux statuts ont été présentés devant la commission CNSER en janvier 2019. À partir de l'année 2019-2020 et pour une durée de cinq ans, HESAM Université est accrédité à délivrer le diplôme national de doctorat. Parmi les missions principales du Collège doctoral: la coordination de la politique HESAM en matière doctorale, la contribution à la formation des doctorants, favoriser les rencontres interdisciplinaires, l'échange de bonnes pratiques, la valorisation des travaux conduits au sein des laboratoires de recherche, l'élaboration de dispositifs d'information facilitant l'insertion professionnelle des doctorants, faire le suivi des doctorants (réponse aux diverses enquêtes du MESRI), ainsi que travailler activement à améliorer la visibilité des doctorats et des doctorants au sein d'HESAM Université. Le Collège doctoral travaille actuellement à la coordination du déploiement du doctorat HESAM dans le cadre du contrat de site HESAM/État. Le titre de ce doctorat n'est pas encore fixé. Le travail s'avère un peu complexe car les divers acteurs n'ont pas la même vision des choses; les deux tutelles sont prêtes à accompagner la communauté HESAM dans cette démarche. Le Collège doctoral organise des réunions régulièrement. La prochaine réunion est prévue pour le mois de novembre 2019.

Le Collège Doctoral est composé par les 2 Directrices des ED, 6 représentants des ED et 1 membre élu. Il compte également des représentants du monde socio-économique. Dans le parchemin il sera indiqué « Doctorat HESAM Université 2019-2020 » suivi de la signature du Président d'HESAM. La signature des ED disparaît au profil du Collège Doctoral. Concernant les chiffres clés, le Collège doctoral compte actuellement avec 591 doctorants inscrits, 53 financements CIFRE en cours, 49 co-tutelles, 131 thèses soutenues en 20189, 158 doctorants ayant une activité salariée et 148 primo-inscrits.

Jérôme Boissonade remarque que la durée des études doctorales à l'ED Abbé Grégoire est plus haute (57,6 mois) par rapport aux autres ED. Il faudrait rapprocher ce chiffre en fonction de la durée moyenne des thèses CIFRE. Clotilde Ferroud explique que la durée d'une thèse dépend parfois de la manière d'approcher le sujet. Si le doctorant est également salarié, la durée peut être doublée. Alessia de Biase confirme que, en effet, la loi reconnaît le statut particulier des doctorants salariés (qui peuvent être parfois des enseignants-chercheurs) et

leur permet de prolonger la durée de la thèse jusqu'à six ans (décret de 2016). Caroline Lecourtois demande, en outre, si l'ED Abbé Grégoire accepte des doctorants sans financement. Clotilde Ferroud répond que oui mais on ne sait pas pour combien de temps car ce manque de financement pose d'autres problèmes aux écoles doctorales.

Chaque année le Collège doctoral d'HESAM attribue environ sept bourses doctorales (gérées par le CNAM), et cinq ou six bourses sous la responsabilité de l'ENSAM. Caroline Lecourtois rappelle que le MC attribue chaque année environ vingt contrats doctoraux; cependant ces contrats ne sont pas fléchés par les ENSA. La décision d'allocation finale revient au MC. Le collège des Directeurs des ENSA a demandé d'ailleurs au MC qu'une partie des contrats doctoraux puisse être gérée par les ENSA. Alessia de Biase pense qu'il faut retrouver un équilibre territorial dans la répartition des contrats doctoraux au sein des ENSA; l'allocation finale devrait tenir en compte le nombre des HDR rattachés à certaines écoles.

Isabelle Grudet soulève la question que les doctorants rattachés aux unités de recherche de l'ENSAPLV ne peuvent pas bénéficier des bourses du Collège doctoral. Clotilde Ferroud répond que l'attribution des contrats doctoraux répond souvent à une politique interne d'établissement. Ainsi, par exemple, le CNAM va supprimer un poste de Professeur pour le convertir en deux contrats doctoraux. Concernant l'écosystème dans lequel évolue le Collège doctoral HESAM actuellement, Clotilde Ferroud explique qu'il est très vaste. ENSCI-Les Ateliers essaie même de labelliser un laboratoire avec la CoMUE de Paris-Saclay ce qui peut poser des soucis dans le futur. Caroline Lecourtois profite de l'occasion pour informer les présents que le MESRI a décidé de ne plus labelliser des équipes d'accueil (EA). Certains établissements de l'enseignement supérieur (dont le CNAM par ex.) peuvent labelliser en internes des EA car ils sont autonomes; ceci n'est pas le cas des ENSA. Clotilde Ferroud explique que HESAM Université pourrait labelliser des EA mais il faut établir d'abord une liste claire des critères à remplir.

Le Collège doctoral accompagne également la mise en oeuvre du dispositif « 1000 doctorants pour les territoires », un projet qui commence à prendre forme et à créer de liens avec les collectivités et les territoires. Ce dossier est suivi au niveau d'HESAM par Jordana Harris. Elle a prévu de faire une présentation du programme au sein du Post-master (DPEA). Benditch Weber rajoute que le dispositif « 1000 doctorants pour les territoires » permet la mise en place d'un réseau national. La plate-forme CIF a été créée dans ce sens; elle est censée profiter à la communauté HESAM mais elle est également ouverte à d'autres établissements d'enseignement supérieur.

Isabelle Grudet fait remarquer que, malgré l'intérêt du dispositif « 1000 doctorants pour les territoires », un frein important est que les collectivités ne bénéficient pas du crédit impôt recherche. Clotilde Ferroud informe que ce frein pourrait en partie être levé si les collectivités concernées travaillent avec des entreprises (co-financement du projet CIFRE). Pour Benditch Weber ceci est très important car il s'agit d'un dispositif important de mise en place de financements pour accueillir des doctorants. Rosaly Datchi met en avant le problème de circulation de l'information lorsqu'un doctorant/laboratoire est aidé par HESAM dans l'obtention d'une bourse CIFRE. Les services support (recherche / valorisation) doivent être informés en amont car *in fine* ils sont les responsables de la mise en place de la convention de collaboration scientifique. Pour Clotilde Ferroud, HESAM ne peut pas informer tous les établissements. Benditch Weber informe à ce sujet que Jordana Harris prépare un document sur les modalités de travail entre HESAM et les laboratoires de recherche. Elle peut prévoir une clause qui oblige ces derniers à informer les services recherche des établissements.

Jérôme Boissonade revient sur les difficultés de travailler à la fois avec une collectivité et avec une entreprise dans le cadre des CIFRE. Pour Benditch Weber, il est toujours possible d'envisager un développement territorial qui implique fortement les entreprises. La création d'une forte cohésion territoriale travaillant avec un réseau d'entreprises ne peut qu'améliorer les conditions d'accueil des doctorants. Pour Isabelle Grudet, en revanche, les difficultés rencontrées par les collectivités pour travailler avec les entreprises pourrait plutôt avoir un effet

contre-productif. Benditch Weber répond que Jordana fait régulièrement des missions pour expliquer le dispositif en détail et rencontrer des acteurs territoriaux; il y a aussi un volet séminaire (mis en place avec le PUCA) ce qui est plutôt positif. Karen Bowie pense que la préparation d'un dossier CIFRE peut s'avérer parfois un peu acrobatique. Clotilde Ferroud répond qu'il faut s'inscrire sur la plate-forme afin de pouvoir identifier les acteurs territoriaux répertoriés.

Enfin, concernant la stratégie de déploiement des actions du Collège doctoral à venir, il est prévu la signature d'une convention tripartite entre l'ENSAPLV/le CNAM et HESAM Université. Il faudrait identifier les équipes de l'ENSAPLV désireux de rejoindre le Collège doctoral via l'ED Abbé Grégoire, ainsi que la liste des HdR et le nombre de doctorants rattachés. Il faudrait également réfléchir aux attentes de l'ENSAPLV en termes de formation doctorale. Alessia de Biase propose que les laboratoires concernés soient également signataires de la convention. Clotilde Ferroud pense que ceci n'est pas nécessaire car il s'agit d'une convention cadre très générale. Par contre, on pourrait rajouter d'autres dispositifs en annexe concernant les laboratoires de recherche. Pour ce qui concerne les spécialités au sein du Collège doctoral, quasiment toutes les spécialités ont été enlevées mais bien évidemment des discussions sont encore nécessaires entre les Directrices des ED, HESAM Université et l'ENSAPLV. Toute décision de changement au sein du Collège doctoral doit faire l'objet d'une validation par le CA d'HESAM Université. Pour la création d'un nouveau doctorat, il faut présenter un dossier qui justifie le nombre de doctorants et les attentes de l'établissement. Une formation doctorale n'a pas vocation de former des doctorants dans leurs disciplines de prédilection; elle doit être plutôt ouverte et correspondre aux attentes des doctorants. Alessia de Biase propose d'inviter prochainement les directrices des deux ED pour en discuter davantage. Pour Clotilde Ferroud, il s'agit d'une bonne initiative afin de leur présenter le dossier et les attentes de l'ENSAPLV, tout en démontrant les possibilités d'ouverture du futur doctorat aux étudiants autre que ceux de l'ENSAPLV.

Point 4) La VAE. Positionnements et idées:

L'ENSAPLV a organisé le 19/09/2018 un séminaire interne à ce sujet. Alessia de Biase souligne l'importance pour chaque laboratoire de l'établissement de faire connaître son positionnement. L'équipe du LAA a déjà réfléchi et émis plusieurs hypothèses présentées à la CR comme étant des bases pour la discussion. Une première piste de réflexion concerne les candidats sans expérience de recherche suffisante. Le calendrier pour l'évaluation de ces dossiers pourrait être le suivant: évaluation de la candidature VAE en septembre et intégration du post-master international (année 1) puis rendu d'un projet VAE en septembre (année 2). Un comité de thèse pourrait être constitué avec des membres de l'équipe d'accueil. Ensuite, le dossier serait présenté à l'ED pour validation. Entre la 1ère et la 3ème année, il est prévu 2 ou 3 ans en immersion « laboratoire », ainsi que la participation à des séminaires et à d'autres activités du laboratoire. Il est aussi demandé aux candidats au VAE la rédaction d'un article scientifique. Pour les enseignants-chercheurs désireux de s'inscrire dans cette modalité de doctorat par VAE, il se pose la question des décharges d'enseignement attribuées par l'établissement.

Caroline Lecourtois trouve que le schéma proposé ne répond plus au système VAE qui se veut plutôt de courte durée. Alessia de Biase explique qu'il s'agit de valoriser dans ce cadre le programme de post-master de HESAM Université. Caroline Lecourtois pense qu'il faudrait valoriser davantage un parcours pour des gens qui veulent valider leurs acquis professionnels. Isabelle Grudet indique, pour sa part, que l'ED Abbé Grégoire a déjà mis en place un parcours classique de VAE d'un an max. Afin de pouvoir partager leurs expériences, Caroline Lecourtois se demande si des chercheurs de l'ENSAPLV pourraient participer aux comités d'experts en VAE que le CNAM a mis en place. Clotilde Ferroud répond que le CNAM met en place à la fois un comité scientifique et un comité d'experts en VAE; pour ce dernier en particulier, les membres ne sont pas nommés par le CNAM.

Caroline Lecourtois pense que le parcours proposé par le CNAM peut tout à fait convenir aux enseignants-chercheurs de l'ENSAPLV. La question qui se pose est comment faire pour valider les acquis professionnels. Pour Yann Naussame un début de réponse à cette question se trouve en regardant de près ce que les autres ENSA ont déjà fait (par ex. l'ENSA Belleville) et l'offre proposée. Les ENSA sont quelque part en concurrence. Pour Caroline Lecourtois, Alessia de Biase et Clotilde Ferroud, la question clé est plutôt d'arriver à construire un parcours qui réponde aux attentes de l'ENSAPLV. Pour Caroline Lecourtois en particulier, il n'y a pas de concurrence car les candidats sont libres de choisir l'établissement et le laboratoire qui les intéresse.

Pour Jérôme Boissonade, la question du portage des comités de thèses par les laboratoires eux-mêmes est plutôt problématique. Cette tâche devrait plutôt être attribuée aux ED qui sont détachées des considérations non scientifiques. Alessia de Biase explique que l'idée sous-jacente au processus présenté était de prendre en compte également des particularités des praticiens-chercheurs, c'est-à-dire, mettre en place des comités de thèses moins formels par rapport au doctorat classique. D'après Jérôme Boissonade, ce rôle est plutôt celui de la formation post-master alors que les comités de thèse doivent être par nature moins « familiers » avec les candidats. Pour Benditch Weber, en effet, le bon environnement pour se frotter au collectif est la formation post-master. Isabelle Grudet est d'accord car le suivi et le portage des gens en dehors des doctorats dits « classiques » peut s'avérer problématique. La priorité du post-master devrait être l'accompagnement des enseignants-chercheurs internes à l'ENSAPLV. Xavier Bonnaud indique avoir suivi de près le processus de mise en oeuvre de la VAE à l'ENSA Belleville. Pour lui, si une leçon à retenir il y en a, c'est de favoriser la rencontre entre des cultures de recherche différentes et éviter la création de filières parallèles.

Pour Caroline Lecourtois, dans un avenir proche il faut travailler aux modalités d'organisation et de travail avec l'ED Abbé Grégoire et préparer l'intégration du projet dans le cadre de la VAE. L'architecture a une situation particulière au niveau national car la recherche peut être aussi réalisée dans le milieu architectural. Ceci doit être bien explicité dans le projet VAE à préparer. Xavier Bonnaud rajoute que cette idée d'intégration du projet au système VAE a été l'un des points de clés dans sa contribution à la réflexion sur les futurs postes TPCAUI à pourvoir à l'ENSAPLV (associés et contractuels). Il est convaincu que ce dispositif VAE va fabriquer les pratiques architecturales de demain. Caroline Lecourtois affirme, par ailleurs, que la CR doit produire un travail qui permette de distinguer dans le projet la conception architecturale et le travail réflexif sur l'architecture. À un moment donné il faudrait également pouvoir dialoguer avec l'Université et avec les experts en VAE; c'est pour quoi il faut au préalable mettre tous ces points au clair.

Yann Nussaume pense qu'il faut surtout évaluer le candidat qui souhaite faire avancer le domaine de l'architecture. Pour Benditch Weber, il faut bien éclaircir les critères de validation; pour cela, il serait très intéressant de regarder ce qui se fait en Allemagne ou ailleurs en Europe ou dans le monde. Il faut ainsi pouvoir donner à l'ED Abbé Grégoire des éléments d'information concrets.

Clotilde Ferroud revient sur le modèle présenté par Alessia de Biase. Elle est de l'avis que ce modèle correspond plutôt aux personnes qui ont de l'appétence pour la recherche dite académique. Il n'est pas, en revanche, adapté au modèle VAE. Il faudrait, en effet, se renseigner sur le type de dossiers qualifiés après validation d'acquis et identifier ensuite ce que l'ENSAPLV souhaite valider en VAE. Alessia de Biase indique qu'il ne faut pas oublier que le DPEA inscrit également des professionnels qui se présentent aux qualifications. Pour Isabelle Grudet, il est aussi important que la réflexion sur le VAE prenne en compte les différents points de vue existants à l'ENSAPLV. Caroline Lecourtois rajoute qu'il est de même important de bien identifier ce qu'on entend par Recherche.

Ornella Zaza indique qu'elle a regardé les modalités d'organisation du doctorat en VAE au CNAM. Elle a remarqué qu'il existe des conseillers VAE rattachés aux divers laboratoires de recherche. Pour Jérôme Boissonade, le plus on précise, le plus on peut trouver des passerelles entre les dimensions recherche/pratique professionnelle et être réflexifs. Il ne faut pas pour autant oublier la dimension « reproductivité ». Les travaux présentés par les

candidats en VAE doivent être rédigés dans un langage qui permette la reproduction des expériences par d'autres praticiens. C'est comme cela que la science avance. Par ailleurs, quid de l'objectivation et des présupposés théoriques; tout cela demande un véritable encadrement afin de rendre la tâche plus facile et faciliter le rapprochement des méthodes et des pratiques. Caroline Lecourtois est tout à fait d'accord avec ce positionnement. Il faut aussi anticiper que ce processus de VAE va se mettre en place dans un cadre universitaire. Il faut trouver le langage juste et lisible pour les interlocuteurs de l'enseignement supérieur. Pour Xavier Bonnaud, il ne faudrait pas pour autant que les doctorants se transforment en chercheurs.

Isabelle Grudet pense qu'il faut une politique d'établissement qui permette le rapprochement des enseignants projet aux laboratoires de recherche au travers de dispositifs institutionnels stimulants tel que par ex. l'attribution de décharges d'enseignement.

Point 5) Modalités d'intégration des enseignants-praticiens dans les équipes de recherche

Dans le cadre de la campagne des décharges d'enseignement 2019-2020, Alessia de Biase souhaite faire une cartographie des enseignants-chercheurs rattachés aux laboratoires de l'ENSAPLV mais dont l'établissement de rattachement principal n'est pas La Villette. Taïga permet actuellement de saisir la liste des enseignants-chercheurs membres des différents laboratoires, indépendamment de leur rattachement institutionnel. Cette année chaque laboratoire peut faire remonter la liste des décharges demandées par les titulaires mais aussi par les chercheurs de l'ENSAPLV rattachés à d'autres ENSA. Il faut que le MC ait une information précise sur les enseignants chercheurs qui font des recherches ailleurs. Pour Caroline Lecourtois, les textes sont clairs à ce sujet. Il n'y a pas d'interdiction de favoriser les décharges aux enseignants-chercheurs qui font la recherche ailleurs. La cartographie proposée par Alessia de Biase peut en plus favoriser le dialogue entre les Directeurs des ENSA. Caroline Lecourtois informe, par ailleurs, qu'il n'aura aucune décharge complémentaire attribuée par le MC. Il faut bien entendu que la répartition des décharges reste une affaire interne à l'ENSAPLV en fonction de la stratégie que l'établissement souhaite porter.

Pour Yann Nussaume, les différentes ENSA vont s'arranger pour intégrer tous leurs personnels aux laboratoires de recherche. Benditch Weber pense que la cartographie proposée va favoriser le rayonnement de l'ENSAPLV et aider à mieux comprendre la stratégie mise en place par La Villette. Isabelle Grudet rajoute que cette cartographie va aussi permettre de démontrer la mobilité des enseignants-chercheurs désireux de se nourrir ailleurs qu'à Paris. Pour Caroline Lecourtois il faut que cette cartographie prenne en compte l'existant mais aussi les changements à venir. Il ne faut pas oublier que le MC a des moyens constants ce qui pose de difficultés pour l'accompagnement et la construction de l'avenir. La CR va bien tôt se poser la question des profils de poste à construire. Pour Karen Bowie, il est important de saisir l'opportunité, de profiter de la flexibilité accordée par le MC consistant à ne pas obliger les enseignants-chercheurs à travailler au sein des laboratoires des ENSA dont ils sont rattachés. Xavier Bonnaud est d'accord avec la possibilité pour les laboratoires de recherche de valoriser ce que leurs chercheurs font ailleurs. Caroline Lecourtois rajoute que la question va au-delà des décharges, ceci concerne *in fine* la carrière professionnelle des chercheurs. Ainsi par ex. l'évolution professionnelle d'un enseignant-chercheur universitaire qui souhaite travailler au sein d'un ENSA se verra bloquée. Or, la CR doit pouvoir travailler à la valorisation de la carrière des enseignants-chercheurs. Par ailleurs, la cartographie proposée devrait permettre d'identifier des gens qui portent des séminaires mais qui n'ont pas de chaise ni à La Villette ni ailleurs, par ex. le programme art-scénographie.

La questions des domaines fera l'objet d'une réunion ultérieurement.

Point 6) questions diverses

-Point sur les demandes de contrats doctoraux du MC - nouvelles règles, calendrier, modalités d'organisation internes à l'ENSAPLV :

Alessia de Biase présente la note de cadrage envoyée par le MC. Le premier élément d'information à retenir est le changement des règles d'attribution des contrats doctoraux. Il y aura un seul dépôt: le 16/09/2019. Certains points d'attention sont soulevés à partir de ce document : d'une part, il est possible de faire gérer un contrat par la CoMUE si le plafond RH de l'établissement est dépassé; d'autre part, les doctorants peuvent bénéficier des allocations de chômage payées par les ENSA.

Par ailleurs, pour la campagne 2019-2020, le MC attribuera environ 15 contrats doctoraux dont une partie peut être scindée en demi financements. Ces contrats vont être alloués aux vingt ENSA même si au sein de certains établissements il n'y a aucun HDR. Alessia de Biase soulève la question du déséquilibre territorial. Le MC aurait dû plutôt augmenter les fonds.

En outre, la note du cadrage du MC oblige les ENSA à faire un classement des dossiers de candidatures (tâche attribuée à la CR restreinte). Les critères d'évaluation ont évolué. On note que le nouveau comité d'évaluation est composé par des personnalités en dehors du monde scientifique. Caroline Lecourtois explique que le Collège des directeurs des ENSA a soutenu auprès du MC que, puisque les dossiers ont été préalablement évalués par des experts (au sein des laboratoires et des ED), le comité du MC ne devrait pas se prononcer sur la qualité scientifique des dossiers. Le Collège a également poussé pour que les critères d'évaluation soient plus clairs. Bendicht Weber souligne à ce sujet que dans le cadre de la stratégie nationale de la recherche en architecture, les forces scientifiques sont importantes. Le problème est surtout la méthode et le pilotage. Caroline Lecourtois explique que le MC s'est aperçu qu'à part la SNA, il n'existe aucune stratégie en matière de recherche permettant l'orientation des candidatures au-delà du rapprochement entre recherche et pratique professionnelle/transition énergétique/transition numérique et intervention sur l'existant.

Karen Bowie se dit inquiète par rapport à la nouvelle liste des critères de sélection pour l'attribution des contrats doctoraux. Elle a l'impression que la recherche en amont, la recherche fondamentale, libre et non finalisée trouve de moins en moins sa place dans ce type de financement. Karen Bowie souhaite un positionnement des ENSA à ce sujet. Le MC parle de la SNA comme si celle-ci allait de soit ce qui n'est pas le cas. Jérôme Boissonade pense, au contraire, que pousser une recherche qui se rapproche du monde professionnel constitue en soi une orientation claire de la part du MC.

Isabelle Grudet exprime également son inquiétude par rapport à l'avis donné par les ED. L'ED Abbé Grégoire par ex. donne en général son accord sans trop approfondir dans le dossier de candidature; d'où, quid de l'application des nouvelles règles. Pour Caroline Lecourtois, la situation actuelle est en effet loin d'être satisfaisante.

Yann Nussaume a déjà évalué par le passé ce type de dossiers. Il remarque qu'à l'époque la procédure d'évaluation n'était pas satisfaisante non plus. Elle était parfois un tant soit peu aléatoire.

Pour conclure, décision a été prise que l'ENSAPLV ne fera pas de classement des candidatures proposées par les laboratoires. Le MC doit ses responsabilités quant au type de dossiers qu'il souhaite porter. La Villette a six laboratoires qui sont excellents; toutes les candidatures présentées sont donc légitimes. Alessia de Biase pense que, même si La Villette a décidé de ne pas faire un classement, il faut tout de même s'organiser afin de pouvoir faire remonter les dossiers au MC en temps en en heure. Il y a deux CR à venir: le 17/06 et le 16/09. Il faut s'organiser en fonction de ces deux réunions. Aussi, il faudrait avoir pour le mois de juin le nombre de candidatures par équipe qui seront envoyées aux ED. Pour Isabelle Grudet, chaque laboratoire doit, en effet, s'organiser en interne et faire en sorte que les dossiers puissent être défendus. Pour le 17/06, il est attendu donc la liste de projets doctoraux qui seront portés par les six équipes de recherche de La Villette (candidats et thématiques de recherche). Lors de la CR du 16/09, les dossiers finalisés seront présentés pour ensuite être déposés auprès du MC.

La CR va faire une motion à l'intention du MC concernant le financement de la recherche fondamentale et la demande de classement des candidatures aux contrats doctoraux du MC. Cette motion sera lancée par le Bureau de la CR.

-Point sur la présentation des travaux de recherche des laboratoires au sein de l'ENSAPLV :

Alessia de Biase propose la mise en place d'un cycle de conférences permettant de valoriser les travaux de recherche des laboratoires de l'ENSAPLV. Elle va envoyer un mail à ce sujet. En attendant, les membres de la CR peuvent déjà réfléchir à la liste des recherches qui peuvent être présentées.

La séance a été levée par la Présidente à 12h55.